

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 04 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mai 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Mme Josiane HUGUET | Mr Romain FERRIER |
| Mme Danielle GRANOUILLET | Mme Anne Marie OLIVON |
| Mme Agnès TARTRY - LAVEST | Mme Eliane GRANET |
| Mme Sylvie EXBRAYAT | Mme Isabelle GROUIEC |
| Mr Gilles BERGAMI | Mme Elisabeth BRUSSAT |
| Mme Juile MONTBRIZON | Mr Cédric DAUDUIT |
| Mr Daniel PEYNON | Mme Patricia LACHAMP |
| Mme Annick FORESTIER | Mr Florent MONEYRON |
| Mr Alain COSSON | Mme Nicole BOUCHERAT |
| Mme Marie-France MARMY | Mr Bernard FRASIAK |
| Mme Catherine MORAND | Mr Yannick DUPOUE |
| Mr Guillaume FRICKER | Mme Laurence GONINET |

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BOURNAT donne pouvoir à Mr FRICKER
- Mme ROCHE donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET
- Mr DERBIAS donne pouvoir à Mr MONEYRON
- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr LUCAS donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr TISSERAND Thierry, Mme CIERGE Michelle, Mr BROUSSE René,

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 6 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Parc d'activités intercommunal « entre dore et allier » - ZAC 2 création d'un budget annexe et option à la tva

PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL
« ENTRE DORE ET ALLIER » - ZAC 2
CREATION D'UN BUDGET ANNEXE ET OPTION A LA TVA

- VU les articles 257 et 260 du code général des impôts ;
- VU les statuts de la communauté de communes ;
- VU la délibération n°05 du 19/03/2024, approuvant le périmètre d'extension de la ZAC2

Madame la Présidente rappelle au conseil communautaire que le périmètre d'extension du Parc d'activités Entre Dore et Allier – ZAC prévoit une extension de 30ha.

Madame la Présidente expose qu'il est prévu l'achat des terrains, l'aménagement et la viabilisation de la ZAC 2, qui devrait se dérouler en plusieurs phases de travaux, ainsi que la commercialisation et cession des parcelles viabilisées, il paraît donc nécessaire d'établir une comptabilité distincte.

Par conséquent, un budget annexe doit être créé afin de suivre l'opération « Parc d'activités intercommunal ZAC 2 » et donc spécialement de gérer les charges et ressources de son aménagement.

De plus, Madame la Présidente précise que toutes les actions relatives à cette opération peuvent faire l'objet de l'option pour l'assujettissement à la TVA.

Aussi, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- De créer un budget annexe BAPAI2 pour la gestion du parc d'activités intercommunal « entre Dore et Allier »;
- D'opter pour l'assujettissement à la TVA ;
- D'exécuter auprès des services fiscaux les démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 05 juin 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente